

## **REUNION PUBLIQUE DU 15 FEVRIER 2007**

### **SEANCE THEMATIQUE SUR « LES VIOLENCES »**

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 heures.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nous avons aujourd'hui une séance thématique ayant pour sujet « les violences » ; séance retransmise en direct par les télévisions locales RTC-Télé Liège et Télé Vesdre, en partenariat avec le journal La Meuse et la RTBF Vivacité.

Voici comment devrait se dérouler cette réunion.

M. le Député provincial-Président, André GILLES, situera le contexte dans lequel a lieu cette « première ».

M<sup>me</sup> le Député Ann CHEVALIER, en charge des Affaires sociales, introduira la thématique des « violences ».

M. le Gouverneur Michel FORET s'exprimera brièvement en sa qualité de Gouverneur bien sûr, mais aussi de Président de la « Commission provinciale de prévention de la criminalité ».

Cinq experts viendront ensuite à la tribune pour nous parler des différents types de violence :

- M. Nicolas BERG, Président du Centre d'aide aux personnes âgées maltraitées (CAPAM), pour la violence envers les personnes âgées ;
- M<sup>me</sup> Liliane BAUDART, expert de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du Ministère de la Communauté française, pour la violence chez les jeunes ;
- M<sup>me</sup> Anne BOURGUIGNONT, Procureur du Roi de Liège, pour la violence au sein du couple ;
- M. Jean-Baptiste ANDRIES, Avocat général près la Cour d'Appel de Liège, pour la violence et les drogues au sens large ;
- M<sup>me</sup> Joëlle VANBLAERE, criminologue et coordinatrice du Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Liège, pour le rôle de la police face aux différents types de violence.

Chaque expert se verra poser une question par un citoyen.

Nous passerons ensuite aux interventions des groupes du Conseil provincial, suivies des réponses et réaction de M<sup>me</sup> le Député Ann CHEVALIER, en charge des Affaires sociales.

La séance devrait se terminer aux alentours de 16 h 30/17 heures. Je demanderai donc à chaque intervenant de respecter le temps de parole qui lui est imparti.

Je cède à présent la parole à M. le Député provincial-Président du Collège, André GILLES, pour l'introduction générale à la réunion thématique de ce jour. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le 9 novembre dernier, ici même, je prononçais, au nom du Collège provincial, la Déclaration de politique générale pour la législature 2006-2012.

Celle-ci expose les grands chantiers que la Province de Liège mettra en place au cours des six prochaines années. Les fils conducteurs de la politique provinciale seront : redéploiement, solidarité et proximité.

Notre séance de ce jour s'inscrit incontestablement sous la bannière de la proximité. La Province de Liège a toujours été un pouvoir proche et elle l'est devenue plus encore avec la fédéralisation des institutions.

Sa position intermédiaire privilégiée lui permet d'être à l'écoute de ses citoyens mais aussi d'avoir un certain recul et un regard objectif sur leurs attentes.

Et celles-ci, légitimes, se multiplient. Mais comment pourrait-il en être autrement à l'heure où la crainte du lendemain est un sentiment présent dans notre quotidien ; à l'heure où on délocalise à tour de bras, où chacun se demande comment il va payer les études de son enfant, où on agresse un directeur d'école pour avoir simplement fait « son job », où on assassine un père de famille pour des questions d'argent.

Nos concitoyens ont besoin d'être rassurés et de trouver des réponses à leurs questions.

Ils nous ont élus pour les représenter, pour porter leurs attentes à tous les niveaux de pouvoir et chercher – mais surtout trouver – des solutions et des éléments de réponse aux problèmes qu'ils rencontrent.

Parmi ceux-ci, nous avons estimé que la démocratie participative pourrait être une d'entre elles. Ce fonctionnement, dans sa version maximaliste, voudrait que l'on réunisse tous nos concitoyens afin de débattre des sujets qui les préoccupent et de dégager, ensemble, des solutions.

Il nous faut toutefois concilier cette volonté de proximité avec les principes qui président à notre fonctionnement institutionnel et la réalisation de séances thématiques est apparue au Collège provincial comme un bon moyen d'atteindre cet objectif.

C'est dès lors forts de la mission que les citoyens ont confiée aux élus provinciaux mais aussi conscients de leurs limites que les hommes et les femmes de cette assemblée vont se mettre à l'écoute des problèmes de société et des personnes qui oeuvrent déjà à la résolution de ceux-ci, afin d'optimiser leurs actions et les interventions de notre Province.

Nous avons donc choisi de faire appel à des experts indépendants, issus de la société civile. Ceux-ci vont, j'en suis sûr, dépasser le « il n'y a qu'à », « il faudrait que » ; ils vont très certainement apporter, selon leurs spécificités, une ébauche de réponse qui doit nous permettre d'être mieux armés face aux craintes dont je vous parlais tout à l'heure. Permettez-moi déjà de les remercier pour leur présence aujourd'hui au Conseil provincial.

Dans un souci d'humilité, le Collège provincial a souhaité également enrichir ces séances en recourant à l'avis des citoyens.

C'est pourquoi, au travers de nos partenaires médias (RTC Télé Liège, Télé Vesdre, La Meuse et VIVACITE que je souhaite aussi remercier), les citoyens ont eu la possibilité de nous envoyer leurs questions. Les plus pertinentes, en tout cas selon les médias, c'est eux qui ont fait le tri, ont été soumises aux experts et ceux-ci vont tenter d'y répondre. Les autres trouveront réponse ultérieurement, on aura l'occasion de le rappeler.

Je pense qu'avec ce maillage, entre experts, médias et public, nous avons écrit, ou plutôt nous allons écrire une page de la démocratie participative en Province de Liège.

J'en viens dès lors à notre première séance qui est, pour reprendre un terme sportif, un « warm up » ; le grand prix est encore loin, puisque nous comptons réaliser ce genre de débat-thématique trois fois par an sur l'ensemble de la législature.

Le thème choisi, pour inaugurer cette page importante dans l'Histoire de l'Institution provinciale, vous sera présenté dans quelques instants par ma collègue Ann CHEVALIER. Mais permettez-moi, en guise de préambule, de vous livrer mon sentiment très personnel sur le sujet.

Il y a quelques instants, je vous parlais des craintes que, tous, nous ressentons quotidiennement. Au hit parade de celles-ci, il y a malheureusement la violence.

Dois-je vous rappeler la triste actualité de ces derniers jours : un bébé poignardé, un père de famille assassiné, un jeune tué pour un MP3 ou pour avoir refusé une cigarette ?

Face à ces violences, deux pistes d'approche existent : la répression et la prévention. Je pense que l'une en fait ne peut aller sans l'autre mais je souhaite avant tout privilégier la piste de la prévention qui repose sur des valeurs qui me sont plus proches telles : le dialogue, l'écoute et surtout l'éducation et qui, par ailleurs, s'inscrivent plus que tout autre dans le cadre des compétences de notre Province.

Comme nous l'avons inscrit en lettres capitales dans le projet pédagogique de l'Enseignement de la Province de Liège, l'éducation et sa force motrice – l'école – sont encore le meilleur moyen d'ouvrir à la fois l'esprit critique de nos enfants, qui sont notre avenir, mais aussi d'ouvrir leur cœur à l'altruisme, à la défense des valeurs qui font ce que nous sommes aujourd'hui : des êtres libres et égaux en droit.

John Fitzgerald Kennedy disait : « Nos progrès en tant que nation dépendront de nos progrès en matière d'éducation. L'esprit humain est notre ressource fondamentale ».

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. J'invite à présent M<sup>me</sup> le Député provincial Anne CHEVALIER, à rejoindre la tribune pour introduire la thématique qui nous occupe aujourd'hui. Vous avez la parole, Madame le Député.

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, il y a près de deux mois – pas de démarche d'opportunité donc – que je proposais au Collège provincial d'inscrire une réflexion sur les violences, véritable fil rouge de l'ensemble des commissions qui étayent la politique sociale de la Province de Liège.

En effet, après de longues discussions et plus particulièrement avec le psychiatre Maurice KORN, Maître de conférence à l'Université de Liège, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait mettre au point une approche réflexible et pragmatique sur les violences qui nous entourent car nous sommes tous des citoyens responsables de nous-mêmes mais aussi de nos proches et de nos voisins.

Ce ne sont pas les violences des guerres, et toutes ces violences permanentes des états non démocratiques, qui seront abordées aujourd'hui, ce n'est pas le lieu, mais bien des violences quotidiennes et immédiates dans la mesure où elles se situent à notre échelle personnelle, familiale, de nos parents, de nos enfants et de nos voisins, avec lesquels, avouons-le, nous devrions logiquement entretenir de bons rapports. C'est parfois encore des inégalités sexistes au carrément racistes, comme si la différence nous était totalement insupportable.

La violence qui nous préoccupe, c'est aussi celle que nous tournons vers nous-mêmes avec la dépression et le suicide et avec toutes les variantes de suicides à petit feu que peuvent constituer l'alcoolisme et les consommations abusives de divers produits calmants ou stupéfiants.

Les dysfonctionnements à l'intérieur même des familles sont nombreux, quelles que soient les classes socio-économiques. Divers abus peuvent y être commis : physiques, psychologiques, sexuels, financiers, toujours à l'égard des plus vulnérables : les enfants, les femmes, les plus âgés.

Les causes en sont multiples et ce n'est pas en culpabilisant les parents que les choses iront mieux. Tout le monde n'a pas eu la chance de naître et d'être élevé dans un milieu équilibré et équilibrant. Mais les victimes sont nombreuses et commencent enfin à oser parler et à dire ce qu'elles subissent ou ont subi durant des mois, des années, parfois toute leur vie.

Malheureusement, nous savons aussi que de génération en génération se répètent des inégalités, des malchances, des carences éducationnelles, qui, si l'on n'y prend garde, formeront le lit de nouveaux déséquilibres et de destinées peu épanouissantes.

La détection précoce des problèmes, l'autorisation de parler et surtout de canaux de communication fournis à tout un chacun pour pouvoir appeler au secours et être entendu, la prévention de tous ces traumatismes, une meilleure éducation, restent les piliers d'une amélioration des situations et d'une progression sur le chemin d'une vie digne d'être vécue.

Le fatalisme n'est pas de rigueur ; seul le travail, tantôt isolé, tantôt pluridisciplinaire, tantôt en réseau, tantôt en concertation permanente, peut apporter un peu de lumière dans toutes ces désespérances de la vie qu'il nous faut dépasser, où que nous soyons, pour donner un sens constructif à la vie pour soi-même et pour ses proches. Cet après-midi, travaillons donc.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. J'appelle maintenant M. le Gouverneur de la Province de Liège, M. Michel FORET, qui s'exprimera en sa qualité de Gouverneur mais aussi de Président de la Commission provinciale de prévention de la criminalité. Vous avez la parole, Monsieur le Gouverneur.

M. LE GOUVERNEUR (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Mesdames et Messieurs, c'est effectivement en ma double qualité de Gouverneur de cette Province et aussi de Président de la Commission de prévention de la criminalité en Province de Liège que je m'adresse à vous.

Donc, d'une part au titre de responsable de la coordination de la sécurité et du maintien de l'ordre sur le territoire de notre Province et d'autre part en quelque sorte en tant qu'animateur, coordinateur du principal organe chargé de mettre autour de la table tous ceux qui ont pour mission d'envisager les mesures de nature à endiguer le fléau de la violence.

Tout comme vous, comment ne serais-je pas interpellé par ces faits qui endeuillent d'actualité et qui nous révèlent qu'aujourd'hui, on tue pour une cigarette, pour une course de taxi, pour un enregistreur ou encore pour le résultat d'un match de football ?

Comment ne serais-je pas outré par cette agressivité qui gangrène notre société et s'en prend aux plus faibles ou aux plus démunis, en profitant de leurs faiblesses physiques, morales ou sociales ?

Comment ne pas me révolter contre les cinglés du volant, contre les délits de haine ou encore contre les violences conjugales ?

En Province de Liège, aujourd'hui, les statistiques nous révèlent que les atteintes à l'intégrité physique représentent 9% de toute la criminalité enregistrée.

Il faut noter que ce chiffre (à l'inverse des autres chiffres de la criminalité) est un phénomène en constante augmentation depuis 2002 (principalement pour les coups et blessures involontaires).

De surcroît, on estime que les plaintes pour menaces de violences physiques et délits sexuels font l'objet d'un chiffre noir (autrement dit un chiffre non déclaré) de plus de 90%.

Au niveau de la victimisation, le moniteur de sécurité de cette année confirme l'évolution à la hausse (7%) des menaces de violences physiques qui atteignent au total 44% des infractions ; ce qui représente l'évolution à la hausse la plus importante depuis 1997.

Je ne puis, en outre, en ce qui me concerne, dissimuler mon inquiétude face à quelques phénomènes émergents comme :

- la création ou l'existence de bandes urbaines dont la moyenne d'âge varie aujourd'hui entre 11 et 20 ans ;
- la violence en milieu scolaire, ou encore
- la violence à l'égard des agents des services publics, qu'il s'agisse des conducteurs de bus ou qu'il s'agisse des membres des forces de police.

La séance que le Conseil provincial organise aujourd'hui vient donc, me semble-t-il, parfaitement à son heure et je me réjouis de voir tant de compétences et de bonnes volontés réunies pour tenter d'endiguer la violence dans notre Province.

Il est vrai, comme le disait Marek Halter, que « la violence commence où la parole s'arrête ». Je suis confiant pour les actions que nous développerons sur ce point-là.

Il me plaît de souligner, et pour m'en réjouir, que les Autorités politique, administrative, judiciaire et policière ne sont pas restées inactives.

A titre d'exemples, je citerai de façon tout à fait non exhaustive et surtout sans anticiper sur ce que diront les différents experts ici présents, je citerai notamment :

- les plans d'actions développés au sein des conseils zonaux de sécurité pour mieux prévenir et réprimer la délinquance en milieu scolaire et ce, en partenariat avec la communauté solaire.
- l'action du fan coaching pour lutter contre le hooliganisme, expérience qui d'ailleurs est maintenant connue sur le plan européen et fait référence.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que la Commission provinciale de prévention de la criminalité a décidé hier de mener au cours du dernier trimestre de cette année, une grande campagne provinciale contre la violence au volant.

Il apparaît en effet que la conduite agressive dans la circulation constitue à Liège un des trois thèmes qui inquiètent le plus nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs, il est temps que chacun se mobilise ; il est temps que chacun prenne conscience qu'il détient sur cette thématique une partie de la solution.

Forces publique et privée, parents, éducateurs, participants à ce débat ou téléspectateurs de celui-ci, soyons solidaires. Prenons conscience de l'importance de ce sujet et menons le bon combat : celui qui nous permettra d'éliminer la violence.

Bon travail et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Gouverneur. Ecoutons, à présent, les exposés des cinq experts, à qui j'adresse une nouvelle fois, au nom de notre assemblée, mes plus vifs remerciements pour avoir accepté de participer à notre réunion afin de nous éclairer de leur compétence et nous communiquer leur expérience au sujet de la violence.

Commençons par le Docteur Nicolas BERG, spécialiste en gériatrie, chef du service de gériatrie du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye (Seraing et Waremme) et Vice-Président de la Société belge de Gérontologie et Gériatrie. Il est également un des membres fondateurs de l'asbl CAPAM (Centre d'aide aux personnes âgées maltraitées) qui existe depuis 1998 et dont il est aujourd'hui le Président. Monsieur BERG, je vous invite à rejoindre la tribune et nous éclairer sur la maltraitance des personnes âgées. Vous avez la parole.

M. BERG (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, en ces quelques minutes, bien entendu, je me contenterai de faire quelques éclairages particuliers sur une problématique qui est particulièrement complexe.

Premier élément : la fréquence.

La maltraitance des personnes âgées reste un sujet qui est tabou et pourtant l'Organisation mondiale de la santé admet qu'environ 6% des personnes de plus de 65 ans sont victimes de violence.

Deuxième élément : quel type de violence.

Lorsqu'on pense à la maltraitance des personnes âgées, on pense souvent à la maltraitance physique, à des coups, à des blessures et pourtant, cela ne représente vraiment qu'une toute petite partie des cas. Le plus souvent, c'est une maltraitance psychologique, financière.

On retiendra principalement le non-respect de la personne âgée en tant qu'adulte à part entière, comme par exemple le tutoiement tout à fait intempestif. C'est vraiment fou comme on peut tutoyer une personne simplement parce qu'elle est âgée.

Les maltraitements financiers sont elles-mêmes légion. Pensons au fait d'obtenir une procuration sur un compte, le fait d'avoir des héritages un petit peu trop anticipés.

Il y a aussi tout ce qui est négligence : le non-respect des besoins physiologiques de la personne, ne pas veiller à assurer une hygiène correcte, une alimentation adéquate ou une hydratation suffisante.

Troisième élément que je veux vous apporter : comment en arrive-t-on à ces situations-là ?

Au fait, ce n'est pas du tout le fruit du hasard. Il y a en général toute une série de facteurs de risque qui font qu'on en arrive à ces situations-là. Et parmi ces facteurs de risque, il y a d'abord ceux qui sont liés à la personne âgée elle-même. La personne est plus vite sujette de violences si elle est elle-même fragile, malade, dépendante, voire même démente. Pensez comme cela peut être éprouvant de vivre avec son papa qui devient dément.

D'autres facteurs de risque concernent l'auteur éventuel qui peut lui-même être une personne en situation précaire, scabreuse, fragilisée, marginalisée, être dans la dèche. Et puis, si en plus, vous avez cette victime potentielle et cet auteur qui cohabitent dans un espace qui est tout à fait réduit ou inadapté, qui ont une interdépendance financière, les dérapages sont de mise.

Si en plus, autour de cette victime et de cet auteur, il y a un personnel qui est surchargé, insuffisamment formé, bien entendu, des dérapages sont possibles.

Quatrième point que je veux relever : le silence.

Bien que, comme je viens de vous le dire, cette problématique est fréquente dans notre population vieillissante, on en parle peu. Pourquoi ?

En premier lieu, parce que les victimes se taisent. Et pourquoi est-ce qu'elles se taisent ? Parce que souvent l'abuseur est quelqu'un qu'elles aiment bien, quelqu'un avec qui elles sont en relation de confiance : le fils, la fille, un soignant proche. Et ce n'est pas parce qu'une vieille dame est victime qu'elle va se mettre à désirer que son fils ait des ennuis. Elle préférera peut-être encore se taire, constater qu'un peu d'argent disparaît chaque mois de son compte, plutôt que de ne plus voir son fils.

Les victimes se taisent également parce qu'elles ont peur ; elles ont peur que si elles dénoncent la situation, ce soit encore pire. Elles ont peur des représailles.

Parfois aussi, les victimes, les personnes âgées, ne réalisent pas à quel point la situation est grave et ne perçoivent par exemple pas à quel point on est occupé à vider progressivement leur compte en banque.

Les personnes âgées ignorent souvent à quelle porte elles peuvent frapper et quelles ressources elles peuvent contacter pour sortir de cette situation.

Mais en plus, il y a un milieu autour de ces personnes âgées qui souvent minimise les incidents et ne prend pas toujours la maltraitance au sérieux.

En conclusion, je dirais que lorsqu'on évoque ce type de maltraitance envers des personnes âgées, il ne faut pas penser qu'il y a un horrible coupable et une pauvre victime. La situation est souvent beaucoup plus complexe que cela et il faut tout un ensemble d'éléments pour expliquer des situations malheureuses.

Dans ce cadre-là, je crois qu'il faut pouvoir faire appel à des personnes compétentes et spécialisées dans la problématique. C'est la raison pour laquelle je plaide vraiment pour qu'il y existe un organisme pérennisé pour assurer une lutte contre la maltraitance des personnes âgées, tant au niveau de sa prise en charge qu'au niveau de l'action préventive.

Pour vous donner un exemple, le Centre d'aide aux personnes âgées maltraitées va organiser fin mars un congrès qui s'appelle « Aider les aidants, prévenir la maltraitance des personnes âgées ». Ce congrès va, comme je viens d'essayer de le faire, mettre en évidence qu'il faut bien entendu aider les personnes âgées qui sont victimes mais que souvent, il faut aider les aidants qu'ils soient naturels ou professionnels.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BERG. Ne quittez pas la tribune, si vous le voulez bien. Une question va maintenant vous être posée par un téléspectateur.

« Ce n'est pas vraiment une question mais c'est vrai que les personnes âgées sont beaucoup plus vulnérables et sont plus souvent agressées ; on leur arrache leur sac, on les agresse, on les fait tomber. Beaucoup de personnes âgées ont peur de sortir dès que le soir tombe ».

« Au niveau de la violence, il faudrait en parler sérieusement dans les écoles et surtout que les parents en parlent à leurs enfants. Je crois qu'il y a une démission de la part des parents ».

« La maltraitance des personnes âgées se fait le plus souvent dans des institutions, des maisons de retraite plutôt qu'en rue. Là, ce n'est pas visible et les personnes isolées dans les maisons de retraite sont souvent non seulement frappées mais abusées. C'est une autre forme de violence. La police ne peut pas intervenir là-dedans ? ».

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Voilà, Monsieur BERG, si vous voulez répondre.

M. BERG.- C'est clair que la vulnérabilité des personnes âgées est un facteur de risque. La peur de sortir, par exemple, le soir, oui c'est vrai mais je crois que c'est un phénomène de société et pas vraiment une caractéristique vis-à-vis des personnes âgées.

Aborder la violence dans les écoles, je crois que c'est bien mais plus encore, je plaiderais pour qu'on aborde le respect de l'autre et l'amour des autres personnes. Là-dedans, je pense qu'il faut bien réfléchir et se dire que si on pouvait favoriser les relations inter-générationnelles, on aurait vraiment beaucoup à gagner tant pour les jeunes que pour les personnes âgées.

Pour ce qui est de la maltraitance en institution, bien sûr, cela existe. Je ne suis pas toujours persuadé que c'est vraiment la police qu'il faut appeler en premier lieu dans ces cas-là, même si elle a bien entendu un rôle à jouer. Ce que je crois, c'est que dans les institutions, il y a quand même encore un regard collectif. Il y a beaucoup de gens qui passent et on peut espérer que ce multiple passage va empêcher des pratiques trop douteuses. Mais la garantie n'est pas totale, loin s'en faut.

Je crois qu'il est encore beaucoup plus dangereux d'avoir une personne âgée fragilisée, vulnérable, qui va se retrouver à domicile et où là il n'y aura peut-être aucun autre regard. Si elle est isolée, l'abuseur va

pouvoir aller faire ce qu'il veut et là, croyez-moi, dans ce cas là, il n'y a vraiment personne qui appellera la police.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE. Je vous remercie Monsieur BERG. J'invite à présent le deuxième expert, M<sup>me</sup> Liliane BAUDART, qui compte 25 années d'expérience dans le secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse. Elle a été responsable du SAJ (Service d'aide à la jeunesse) de Namur de 1998 à 2003, conseillère chez M<sup>me</sup> Laurette ONKEKINX, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice de 2003 à 2005. Elle est aujourd'hui expert auprès de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du Ministère de la Communauté française. Madame BAUDART, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> BAUDART (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Kyllian, 15 ans, est signalé à la conseillère de l'aide à la jeunesse. Cet adolescent se terre chez lui. La maman explique que Kyllian a fait de « mauvaises rencontres » il y a 6 mois (il dealait un peu, dit-elle). Plus récemment, il a fait l'objet d'un racket, en pleine journée à la gare de Namur ; sous la menace d'un revolver, il a dû donner ses baskets et sa veste.

Excédé par le comportement d'un élève qui pousse systématiquement dans l'eau l'un ou l'autre de ses copains chaque fois qu'ils sont au bassin de natation, un professeur de gymnastique donne une punition à l'élève. A la réunion de parents, le père de cet élève apostrophe le professeur de gymnastique avec une telle violence que le professeur craint de recevoir un mauvais coup. Le chef d'établissement vient de découvrir que cet élève est responsable des excréments qu'on retrouvait au milieu de la cour de récréation.

Luna, 16 ans, brosse les cours. Elle est de plus en plus grossière avec sa mère et insulte également les voisins. Un jour, la maman est informée que Luna est interpellée par la police pour vandalisme et vol. Avec une copine, Luna a cassé des jardinières dans le quartier puis elles se sont rendues dans une grande surface où elles ont volé un flacon de parfum.

Les exemples évoqués sont des situations d'élèves ; autant de situations qu'on qualifiera de violentes.

D'emblée, je tiens à mettre en évidence deux éléments importants.

La violence que vivent les jeunes est un phénomène sociétal. Si des faits de violence se déroulent à l'école, ils trouvent souvent leur cause en amont dans des difficultés vécues par les jeunes et leur famille.

Il faut bien constater que la violence est devenue une réalité globale de notre société. Aucun public n'y échappe et quand on focalise l'attention sur le système scolaire, il n'y a rien d'étonnant de voir qu'aucun réseau d'enseignement n'en est protégé.

Mais lorsque nous parlons de violence des jeunes, de quoi parlons-nous exactement ?

Cela recouvre des faits inscrits dans le code pénal jusqu'aux incivilités, des faits inscrits dans le code pénal tels que vandalisme, racket, coups et blessures avec ou sans armes, harcèlement sexuel ou viol, meurtre. Les incivilités, à savoir tout atteinte quotidienne au droit de chacun de voir sa personne respectée. On pense à la grossièreté, au chahut en classe ou dans les transports en commun, l'odeur de l'urine dans les halls d'entrée des logements sociaux.

Des faits dramatiques et médiatiques, comme ceux que nous avons connus à la gare centrale de Bruxelles, à l'Institut technique Cousot à Dinant ou à Ostende, restent malgré tout exceptionnels

heureusement, mais évidemment ils nous marquent de manière indélébile. Ils sont inadmissibles, intolérables.

Une recherche menée par le Fonds national de recherches scientifiques s'attelle actuellement à développer une réflexion portant sur les formes spécifiques de violence touchant les jeunes et une critique de la construction idéologique, sociale et institutionnelle de la violence de la jeunesse. Il faudra suivre cette recherche. D'autres recherches ont été réalisées dont je soulignerai quelques aspects.

Premier aspect : y a-t-il d'autres issues possibles que la violence ?

La violence tout comme le vandalisme, le non-respect de l'hygiène, le bruit, les injures, est une dimension constitutive de toute vie sociale, une forme de rapport social. Bref, il s'agit de ne pas nier que la violence est inscrite au cœur même des actions humaines et collectives. Dès lors, comment imaginer par exemple que l'école pourrait en être préservée ?

Si l'angoisse dont on nous a parlé précédemment, dépasse certains seuils critiques, il est utile de se rappeler les quatre réponses anthropologiques : 1° se soumettre, 2° fuir, 3° lutter ou à défaut agresser. Or, pour se soumettre, il faut qu'il y ait des gratifications, des avantages à retirer (ne serait-ce que d'éviter une sanction ou une souffrance). Il faut avoir le pouvoir de fuir et le réussir. Quant à la lutte, pour qu'elle soit possible, il faudrait que la critique, la contestation, l'opposition puissent être exprimées. A défaut, reste l'angoisse et, in fine, l'agressivité.

Deuxième aspect : la sécurité doit être réaffirmée comme un droit fondamental.

Les définitions de la violence varient dans le temps et dans l'espace. Elles sont entièrement culturelles.

Nous savons tous que si l'on comprend la ou les causes d'un problème, il n'est pas pour autant résolu.

Quelle que soit la grille de lecture du problème, un consensus semble se dégager sur la nécessité qu'un travail soit réalisé avec les mineurs d'âge qui ont des passages à l'acte violent afin qu'ils prennent conscience de leurs actes et s'en sentent responsables.

Des limites doivent être posées, des interdits ou encore des valeurs morales fondamentales doivent être rappelées comme, assurément, le respect de l'intégrité physique. Mais cela ne commence-t-il pas tout simplement par le respect de l'autre ?

Combien de personnes n'entendent-elles pas des propos machistes et vulgaires prononcés par des mineurs qui parlent des filles de leur entourage en utilisant des expressions comme « elle est bonne » ? C'est devenu tellement anodin, tellement banalisé que ces jeunes se demandent pourquoi un adulte réagit : « Ben quoi, qu'est-ce que j'ai dit M'Dame ? ».

Ne faudrait-il pas engager une réflexion avec ces jeunes qui devrait leur permettre d'envisager les alternatives à la violence.

Troisième aspect : différents éléments inducteurs de la violence au sein de la jeunesse.

Une étude récente indique que certains éléments génèrent des processus d'exclusion. Tout d'abord, une situation économique défavorable ; ensuite, deux phénomènes qui se retrouvent dans tous les réseaux d'enseignement, c'est-à-dire l'absentéisme scolaire et les écoles où la mixité sociale est insuffisante.

Premier constat. Avant la prolongation de la scolarité de 14 ans à 18 ans décidée en 1983, les jeunes ayant une scolarité difficile arrivaient à s'intégrer sur le marché du travail. Cela était particulièrement vrai dans un contexte de plein emploi. Dès le début des années 1980, la pénurie d'emplois et le manque de perspectives d'avenir a développé une démotivation chez les jeunes. Et ce phénomène n'a fait que s'amplifier depuis.

Deuxième constat. Plus la catégorie socioprofessionnelle de la famille est défavorisée, plus l'absentéisme scolaire est de longue durée. Le risque de délinquance systématique est alors important mais uniquement si, en plus de ce statut défavorable, on rencontre un manque de contrôle parental, des problèmes disciplinaires, le fait de traîner dans la rue avec des copains.

Troisième constat. La fréquentation d'un établissement scolaire où les différentes classes sociales sont inégalement représentées engendre des sentiments de frustration, voire même d'agressivité à l'égard de cette société qui ne répond pas aux aspirations de certains jeunes.

Quatrième aspect des études réalisées : quelles réponses apporter au problème de la violence des jeunes ?

- 1) Consolider les dispositifs d'intervention et de prévention à l'égard des phénomènes de violence. Et pour cela, il faut favoriser la création de dispositifs de travail en réseaux dits de « maillage social », consolider les espaces de concertation et de collaboration entre les acteurs relevant de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et du secteur psycho-médico-social et du judiciaire lorsqu'il y a lieu de recourir à celui-ci. Il s'agit d'articuler les fonctions pédagogiques, sociales et éducatives et ce, dans le respect des compétences, des rôles et des limites de chacun.
- 2) Bien cerner le problème, nouer un dialogue au sein de l'école mais aussi avec l'extérieur de l'école et tout particulièrement les intervenants sociaux locaux. Par exemple, en matière de décrochage scolaire, partir du principe qu'un élève décrocheur n'est pas forcément violent. Dans cette perspective, revisiter la formation des enseignants afin de leur permettre d'organiser et d'animer des espaces collectifs de paroles notamment pour « parler la violence », de permettre l'apparition, l'appropriation et de mieux saisir le sens du conflit, de se sensibiliser au courant de la pédagogie institutionnelle et aux méthodes actives.
- 3) L'enjeu est d'intervenir le plus adéquatement possible, de manière préventive, le plus rapidement possible, de faire appel au bon service au bon moment. Mais ceci implique notamment connaissance et reconnaissance mutuelles entre les services et les acteurs, ainsi qu'une réflexion concernant le recours au concept de « secret professionnel partagé ».

Pour prendre un exemple, le législateur a traduit sa volonté de soutenir ce type de partenariat en légiférant, je cite : « son souci constant d'ajuster et de renforcer sans cesse les dispositifs déjà existants » et en précisant la place des uns et des autres. Par exemple, à titre illustratif, des équipes mobiles ou les médiateurs scolaires initiant, en inter-réseaux, des démarches de prévention et d'accompagnement. Et ce, aux côtés, le cas échéant, des centres PMS, autres acteurs incontournables par leur expertise et par leur approche globale des élèves et du milieu ouvert. Le modèle des services d'accrochage scolaire (les SAS) est toujours totalement innovant et constitue une réponse très pertinente aux problèmes rencontrés par certains élèves durant leur scolarité. C'est assurément un modèle qu'il y a lieu de développer.

En guise de conclusion, la violence mine le lien social et fait régresser la démocratie. La liste des moyens de prévention et d'intervention que je viens de citer, est évidemment loin d'être exhaustive. De nombreux chantiers sont ouverts. Une chose me paraît sûr en tous les cas : la violence chez les jeunes est un problème global. En conséquence, nous ne pouvons lui apporter qu'une réponse globale. Personne n'a le droit de faire l'autruche au regard de cette réalité. Il nous incombe à tous, en tant que citoyens, que parents, que membres d'institutions publiques ou privées, non seulement de mettre en place des moyens pour prévenir la violence mais d'y travailler ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame BAUDART. Je vous demanderai, s'il vous plaît, d'essayer de rester dans le temps imparti. Vous allez entendre maintenant une question qui vous est adressée.

« Que pensez-vous de la violence des jeunes entre eux et que faudrait-il faire pour éradiquer tout cela ».

« Maintenant, je voudrais qu'on me dise s'il y a plus de violence vis-à-vis des jeunes actuellement qu'auparavant ? ».

« Voilà, suite aux meurtres qui sont faits par des jeunes « Joe Van Holsbeeck et Bart à Ostende », j'aimerais bien savoir pourquoi ils ne pourraient pas être jugés comme étant un adulte et pas un enfant ».

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Voilà Madame BAUDART, si vous voulez répondre.

M<sup>me</sup> BAUDART.- Première réflexion, la violence des jeunes a toujours existé mais il ne faut pas nier qu'un certain nombre de jeunes aujourd'hui ont plus de passages à l'acte violent. Les professionnels du secteur de l'enfance constatent que certains jeunes ont un seuil de frustration très bas et n'ont pas intégré un minimum de règles de base.

Je pense qu'il est indispensable de ne pas banaliser la violence et qu'il y a lieu de réagir chaque fois à chaque fait. Les adultes doivent poser un cadre et des limites aux enfants et ce, dès leur plus jeune âge. Les aider à dépasser leurs frustrations et à exprimer leurs émotions par la parole. Il faut agir en amont de la délinquance et de la violence. Je pense que l'éducation, la culture, la prévention sont vraiment les maîtres mots pour éviter que ces jeunes ne s'engagent dans le tunnel de la violence.

Quant à la deuxième question, non, actuellement, nous n'avons pas de données fiables et harmonisées sur l'ensemble du territoire. Il est actuellement impossible de dire que la violence ou la délinquance des mineurs est en augmentation. Par contre, il existe un sentiment répandu de recrudescence de violence et de sentiment d'insécurité lié, sans aucun doute, à une augmentation des incivilités. Ces petites violences qui pourrissent la vie au quotidien.

Quant à savoir s'il y a lieu de juger les jeunes comme des majeurs, je pense que toutes les études démontrent l'échec du système carcéral pour les adultes. Les prisons sont des écoles de la criminalité et donc, tout doit être mis en œuvre pour éviter aux jeunes de se retrouver en prison qui est un lieu d'apprentissage criminogène.

La loi de protection de la jeunesse et de la prise en charge des mineurs délinquants prévoit néanmoins un mécanisme qui permet pour des jeunes âgés au moins de 16 ans, de se retrouver du côté des tribunaux pour adultes dès lors où les dispositifs d'aide mis en place pour les jeunes leur sont tout à fait hermétiques, inadéquats.

Je pense qu'il faut l'éviter et les juges de la jeunesse ne recourent à ces procédés qu'en tout dernier ultimatum.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame BAUDART. C'est à présent au tour de M<sup>me</sup> Anne BOURGUIGNONT de prendre la parole. M<sup>me</sup> BOURGUIGNONT a exercé, depuis 1970, diverses fonctions au Parquet et au Parquet général de Liège avant de devenir, en 1986, Procureur du Roi de Liège. Je vous invite à rejoindre la tribune. Je sais que M<sup>me</sup> BOURGUIGNONT est très passionnée par ce sujet mais je vais vous demander d'essayer de rester dans le temps imparti, s'il vous plaît. Vous avez la parole, Madame le Procureur.

M<sup>me</sup> BOURGUIGNONT (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés permanents, Mesdames et Messieurs, depuis le 5 septembre 2004, une circulaire relative aux violences commises au sein du couple a été diffusée par le Parquet de Liège, tant à mes magistrats qu'à tous les services de police.

Je tiens à signaler que ce document est l'aboutissement d'une étroite collaboration née au sein de la Commission provinciale du service d'égalité des chances entre la Province, le Parquet et tous les différents mouvements associatifs qui s'occupent de cette problématique.

Un des grands principes qui régit cette circulaire est la pratique de la tolérance zéro. En effet, une politique de classement sans suite majoritaire, comme c'était le cas avant cette circulaire, a une influence néfaste tant sur l'auteur que sur la victime. Elle développe chez l'auteur un sentiment d'impunité qui aggrave son comportement, donc la récidive, et suggère chez la victime une réaction tout à fait négative vis-à-vis de l'institution judiciaire et renforce un sentiment d'insécurité chez elle.

C'est un phénomène universel qui touche toutes les classes de la société, quel que soit le statut social, l'âge, la profession, la race ou la religion.

Selon Amnesty International, une femme sur cinq (c'est énorme) est victime de violence dans le monde et d'après l'Organisation mondiale de la santé, c'est une des causes premières de la mort chez les femmes de 15 à 44 ans ; leur mort résulte de violences intra-familiales et ce, avant les accidents de la route et le cancer.

Et selon une étude qui vient d'être menée en France par le Ministère de la Justice, tous les trois jours, une femme meure en France victime des violences de son partenaire.

Donc, tolérance zéro. Qu'est-ce cela signifie ? Et bien qu'à chaque violence physique ou psychologique, il y a une réaction immédiate du Parquet. Cette réaction n'aboutit pas nécessairement devant le tribunal car ce que les femmes veulent, ce n'est pas nécessairement la comparution de leur partenaire devant le tribunal ; c'est qu'il reconnaisse le caractère inacceptable des faits qu'il a commis sur elle.

Cette politique criminelle de tolérance zéro doit permettre d'accéder à la réalité objective des faits au principe de la réalité :

- la violence est interdite ;
- c'est une violation de la loi ;
- elle entrave la liberté des femmes ;
- il n'y a aucune excuse à la violence.

Deuxième principe qui gouverne cette circulaire : les victimes doivent être immédiatement prises en charge par les services d'aide aux victimes qui existent à l'heure actuelle au sein de toutes les zones de police et à défaut, ce qui arrive souvent le week-end, par le service d'aide aux victimes de la Maison de Justice, qui se trouve au sein du Parquet.

Ces services doivent leur donner toutes les informations utiles sur le plan juridique et social, pour leur permettre d'affronter les divers problèmes qui se posent à elles, tant sur le plan pénal que sur le plan civil.

Elles doivent également être orientées vers des associations qui les assisteront sur le plan psychologique. Les victimes doivent aussi être informées soit par mes magistrats, soit par les services d'aide aux victimes de toute décision judiciaire concernant l'auteur (relaxe, placement dans des homes, citation accélérée devant le Tribunal correctionnel ou mise sous mandat d'arrêt).

Troisième principe : les auteurs de violence doivent impérativement quitter le domicile conjugal car il est inadmissible que ceux-ci restent chez eux alors que la victime et ses enfants doivent s'enfuir parfois de chez elle pour se terrer dans des refuges pour femmes battues.

Quatrième principe : c'est très bien de s'occuper des victimes mais il faut aussi s'occuper des auteurs afin d'éviter qu'ils récidivent. Le recours quasi systématique à l'asbl PRAXIS qui est un service conventionné par le Service public fédéral de la Justice et qui est habilité à gérer l'agression des auteurs.

Ce sont souvent des groupes de parole qui aident les hommes à prendre conscience que la violence qu'ils exercent sur leur partenaire est inacceptable. En effet, il faut travailler avec les auteurs de violence pour bien entendu les aider à assumer leurs responsabilités en évitant tout ce que l'homme pourrait interpréter comme une justification ou une manifestation de son comportement répréhensible.

Cinquième principe : les magistrats du Parquet sont invités à faire comparaître le plus souvent possible l'auteur des violences aux fins de lui rappeler la loi. Je crois beaucoup au rappel à la loi au sein d'un Palais, dans la solennité d'un Palais, et au fait de comparaître devant un magistrat qui lui dit : « écoutez Monsieur, si vous continuez, cela risque de tourner mal et vous pouvez même vous retrouver détenu à Lantin ou devant le Tribunal correctionnel ».

Des magistrats de référence ont été désignés pour avoir tous les contacts nécessaires avec les associations car dans ce domaine, une politique criminelle ne peut se faire qu'avec l'aide des mouvements associatifs.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en gros l'expérience qui est menée depuis le 5 septembre 2004 au Parquet de Liège.

Quel bilan peut-on tirer de cette expérience ?

Et bien le nombre de dossiers ouverts depuis maintenant 2 ans et demi, est particulièrement édifiant :

- 5000 dossiers ont été ouverts ;
- 450 jugements ont été rendus, souvent des peines lourdes, parfois des peines avec des sursis probatoires bien entendu ;
- 96 dossiers sont toujours à l'instruction, c'est à dire que ce sont des faits graves qui ont souvent nécessité une demande de mandat d'arrêt ;
- 61 médiations pénales sont intervenues.

L'étude de tous ces dossiers confirme l'analyse que je viens de vous livrer et surtout au-delà des morts, des blessés, des suicides que nous ne connaissons pas, la souffrance et la détresse et le sentiment d'abandon des victimes.

On peut considérer que dès à présent, le Parquet de Liège a renversé la situation qui consistait avant 2004 à classer 90% des dossiers de violences conjugales. En effet, à l'heure actuelle, 35% seulement des dossiers sont classés sans suite et quand ils sont classés sans suite, c'est souvent après un suivi qui a duré plusieurs mois.

Suite au combat qui a été mené par mon Parquet au sein de la Commission provinciale du service d'égalité des changes, une circulaire nationale a été signée par M<sup>me</sup> la Ministre de la Justice, avec les

Procureurs généraux, qui a uniformisé dans tous les autres arrondissements judiciaires l'intensification de la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.

Et là, je suis très fière du combat qui a été mené, pas par moi toute seule, mais par mon Parquet dans ce domaine parce que l'institution judiciaire qui était quand même en retard par rapport aux organisations internationales, par rapport aussi au travail du pouvoir législatif, a pu donner une impulsion au judiciaire qui était en retrait et faire considérer au pouvoir judiciaire que c'était une problématique très importante qu'il fallait absolument endiguer.

Cependant, des mesures extrêmement variées doivent encore être prises pour lutter contre ce fléau, qui est une résurgence du machisme de l'homme : information du grand public, création d'unités spéciales dans la police, des policiers de préférence, protection policière des victimes qui existe dans d'autres pays mais pas dans le nôtre, développement du réseau des foyers d'accueil pour femmes battues, formations des professionnels concernés, coopération entre les différentes administrations qui sont concernées par la problématique.

Enfin, il y aurait lieu que le personnel de santé qui est souvent le premier confident de la femme battue soit obligé de rompre son secret professionnel s'il soupçonne qu'une personne est décédée ou victime de lésions graves et ce, à travers une action punissable. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

C'est ici que vous, les hommes et femmes politiques, avez un rôle à jouer en donnant à l'institution judiciaire sur le plan social les moyens de lutter contre cette résurgence du machisme, contre cette problématique qui est particulièrement inquiétante.

Il faut notamment renouveler les campagnes de sensibilisation à l'égard du grand public en commençant par les écoles.

Il faut que les maisons d'accueil pour femmes battues aient des moyens supplémentaires pour héberger le plus possible de femmes en difficulté. A l'heure actuelle, elles doivent renvoyer parfois dans la rue certaines femmes qui sont dans de graves difficultés et ce, dans notre siècle, c'est inadmissible.

Il est nécessaire que l'asbl PRAXIS qui traite les hommes violents ait plus de personnel. A l'heure actuelle, leur délai d'intervention est parfois de 6 mois, ce qui est trop long. En effet, c'est au moment où la femme se décide à porter plainte qu'il faut immédiatement réagir et s'emparer de la situation.

Il faut que nous poursuivions au sein de la Commission provinciale Egalité des Chances notre combat pour parfaire notre politique criminelle et la rendre encore plus efficace.

C'est à cette condition que les victimes de violences retrouveront leur dignité et pourront se déculpabiliser, se reconstruire et prendre conscience qu'il est intolérable de vivre avec un homme qui recourt à la violence psychologique, physique ou sexuelle aux fins de les dominer.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame BOURGUIGNONT. Nous allons maintenant entendre une question qui vous est adressée.

« Moi, je pense qu'il y a énormément de structures qui accueillent les femmes qui sont victimes de violences conjugales et c'est très bien mais malheureusement, il n'y a pas beaucoup de structures qui accueillent les hommes violents et cela ne fait que de postposer le problème parce qu'ils prennent une autre victime et recommencent. Donc, il faudrait quand même qu'on essaie aussi de traiter les hommes violents. Ils souffrent aussi de cet état ».

« On parle souvent des femmes qui sont battues mais qu'en est-il des hommes qui sont battus par les femmes ? ».

M<sup>me</sup> BOURGUIGNONT.- C'est une question qu'on pose souvent à l'occasion de débat et c'est toujours bien entendu des hommes qui la posent.

Il est établi, en tout cas par le Parlement européen qui s'est penché sur le problème à la demande des organisations internationales, que comme je vous l'ai dit, c'est une résurgence du machisme que existe depuis les temps immémoriaux, depuis la préhistoire et que cela touche la violence dans le couple.

98% des phénomènes de violence conjugale, ce sont des hommes et il y a seulement 2% d'hommes qui sont battus par leur femme. Cela ne veut pas dire que la femme n'est pas violente mais la femme, elle est violente dans d'autres domaines, malheureusement parfois avec son enfant mais il est rare que nous ayons des dossiers avec des hommes battus.

De toute façon, quand nous avons des dossiers et nous en avons, ils sont traités de même manière que pour les femmes battues.

J'ai entendu aussi la question de cette dame qui disait : « que faut-il faire avec les hommes violents ? ». Il faut les envoyer éventuellement à PRAXIS si c'est nécessaire et pour qu'ils prennent conscience de leur agressivité. Donc, il y a des associations qui sont habilitées pour toute la Wallonie à gérer ces agressivités.

Il faut éviter qu'ils récidivent et je dis qu'il faut aller parfois jusqu'à la sanction pénale, parce qu'il y a des hommes violents qui sont irréductibles, qui recommencent, c'est vrai, le même processus avec d'autres femmes. Donc, il n'y a plus qu'une solution ; la prison n'est évidemment peut-être pas la solution idéale mais il faut qu'ils soient sanctionnés et à l'heure actuelle, je ne connais encore que la prison pour les aider à prendre conscience que leur acte est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup de jugements parce que les juges ont commencé à suivre la politique criminelle du Parquet et nous avons beaucoup d'auteurs qui sont parfois arrêtés. Il est évidemment inconcevable qu'un mari ou un partenaire donne des coups de couteau à sa femme et que nous regardions cela de façon innocente en prenant seulement des mesures sociales.

Il faut que la violence conjugale se termine par bien sûr un traitement social mais aussi un traitement judiciaire, une punition car si, jusqu'à l'heure actuelle, on a considéré que la violence dans la sphère publique était punissable, la violence dans la sphère privée doit être aussi punie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Procureur. J'appelle M. Jean-Baptiste ANDRIES qui va nous entretenir du lien existant entre la violence et les drogues. Avocat général près la Cour d'Appel de Liège depuis 2004, il a notamment dans ses attributions la coordination du réseau d'expertise « stupéfiants » institué auprès du Collège des Procureurs généraux. Vous avez la parole, Monsieur ANDRIES.

M. ANDRIES (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs, le magistrat que je suis n'est ni psychologue, ni psychiatre, ni sociologue, ni médecin. Je crois qu'il n'est pourtant pas difficile dans la profession que j'exerce de distinguer quels sont les liens qui peuvent exister entre la consommation compulsive de drogues et la violence.

Tout d'abord, le fait est que la violence et la toxicomanie constituent des comportements auxquels la loi pénale porte grand intérêt. Il n'est donc nul doute que s'y retrouvent des comportements jugés par le législateur comme indésirables et punissables, encore que les interdictions soient subtilement modalisées.

Si les violences physiques sont toujours punissables, les violences verbales ne sont en revanche pas définies et punies comme telles par le législateur, probablement en raison du caractère plus subjectif et relatif de leurs effets. La loi n'incrimine donc les violences verbales que dans des hypothèses précises, où la répression lui paraît possible et nécessaire : les injures, les outrages, la calomnie et la diffamation, la divulgation méchante et les menaces.

Pour ce qui concerne la consommation de drogues, le législateur considère aussi qu'elle recouvre, par certains de ses aspects, des actes à ce point socialement indésirables qu'ils doivent être sanctionnés par une peine.

Globalement, il distingue les substances dont la détention est en principe autorisée – c'est par exemple l'alcool, le tabac -, des substances dont la détention est en principe interdite : c'est par exemple le cannabis, l'héroïne, la cocaïne.

Dans le premier cas, le législateur ne punit pas la seule détention, mais seulement certains usages abusifs. Il s'agit par exemple de l'ivresse publique ou au volant, du tabagisme dans des lieux fermés accessibles au public.

Dans le second cas, le législateur punit en outre les actes relatifs à la seule manipulation des produits, tels que la détention, la fabrication ou la vente.

Au-delà de la simple constatation que la violence et les assuétudes constituent deux types de comportements dont de nombreux aspects sont passibles d'une sanction pénale, d'autres liens peuvent évidemment être établis entre les deux phénomènes.

En premier lieu, il est permis de s'interroger sur les circonstances qui font qu'un individu devient violent ou toxicomane. S'agit-il de deux comportements dont les origines et les facteurs de développement sont totalement différents et sans points communs ?

Bien entendu, la réponse appartient au premier chef aux psychologues, psychiatres ou criminologues et ces spécialistes peuvent en parler bien mieux que je ne puis le faire.

Mais, je crois qu'il paraît néanmoins aisé de constater que dans les deux cas, il s'agit d'un passage à l'acte interdit, généralement considéré comme antisocial, en réponse à une difficulté d'être avec soi-même ou avec les autres.

Dans les deux cas, il peut en effet souvent être constaté, dans le chef de l'auteur, la pauvreté des réponses qu'il est capable d'apporter à certaines difficultés de son existence.

On devient sans doute violent parce qu'on n'a pas appris à coexister avec autrui sans résister à la tentation ou la pulsion de le réduire au silence lorsqu'il contrarie notre impérialisme égocentrique.

On devient peut-être toxicomane parce qu'on n'a pas appris qu'il existe des difficultés qui ne se traitent pas avec des pilules et qu'on n'a pas acquis les moyens de lutter contre l'adversité autrement qu'en absorbant des substances.

Pauvreté des réponses et incapacité d'en intégrer les conséquences réelles. Il s'agit de réponses qui peuvent séduire dans l'immédiateté, pour qui n'a pas de vue même à moyen terme sur le parcours de sa propre existence.

Réponse destructrice, dans les deux cas. Destructive de soi-même ou destructrice d'autrui. La toxicomanie n'est-elle pas avant tout une forme de violence envers soi-même ?

Il est ensuite un autre phénomène qui apparaît d'évidence : c'est l'influence que peut avoir l'assuétude sur le comportement.

Cette influence est de trois ordres.

Tout d'abord, l'influence directe de l'absorption de certaines substances sur le comportement.

Certaines substances sont en effet connues pour favoriser les comportements violents. Le sentiment de toute puissance et d'invulnérabilité que peut par exemple procurer la cocaïne est susceptible de générer des comportements violents. Le simple effet désinhibant de l'alcool favorise sans doute également le passage à l'acte violent.

Moins directement, certaines substances peuvent également favoriser le développement de véritables pathologies mentales chez les sujets prédisposés. Le développement de la paranoïa, par exemple, est notoirement favorisé par l'usage de certains produits stupéfiants.

Ensuite, si l'absorption de produits stupéfiants produit des effets directs, elle en produit indirectement d'autres par l'effet de manque qu'elle génère lorsqu'il s'agit de produits induisant une forte dépendance. Le surcroît de mal-être, voire même la douleur physique, sont également de nature à favoriser le passage à l'acte violent.

Enfin, et dans la même perspective, se placent des comportements bien connus de la justice. L'effet conjugué de la cherté de certains produits stupéfiants, de la grande dépendance qu'ils génèrent dans le chef des consommateurs et l'impécuniosité de certains de ceux-ci peut les amener à chercher à s'en procurer par des moyens violents. Nous connaissons de multiples agressions, vols avec violences, qui nous sont expliqués par leurs auteurs par le besoin impérieux de se procurer immédiatement des produits stupéfiants.

Ce type de comportement est sans doute le paroxysme d'un parcours personnel : du simple vécu personnel, privé, à l'acte ouvertement antisocial.

La justice pénale sanctionne un acte pénalement punissable, mais ne peut faire abstraction de la personnalité de son auteur. La justice doit punir mais aussi contribuer, dans la mesure du possible, à éviter que les faits se reproduisent. Elle est donc ouverte à toutes les mesures alternatives qui contribuent à donner aux auteurs les clés qui leur manquent. C'est là tout l'enjeu, toute la richesse et toute la complexité de son action.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ANDRIES. Nous passons maintenant à la question d'un téléspectateur.

« Une salle d'injection pour les drogués à Liège : pourquoi les drogués existent ? C'est tout simplement cela ».

« Pourquoi, ce n'est pas légal ? ». « Oui, tout simplement pour qu'on n'en retrouve pas en pleine ville ; en pleine ville, on saurait en trouver, ce n'est pas compliqué ».

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Voilà, c'est à vous, Monsieur ANDRIES.

M. ANDRIES.- La première question : est-ce une solution de créer des salles d'injection pour les drogués à Liège ? Je crois qu'ici la question est de savoir si la création de salles d'injection constitue une réponse de nature à éliminer le surcroît de violences que génèrent certaines psycho-manies. Je crois que la réponse est probablement négative. Négative parce que les salles d'injection ne suppriment ni les faits de drogues et notamment les drogues de mauvaise qualité, ni les faits du manque de drogues, ni non plus les faits du manque d'argent nécessaire à son acquisition.

Cette pratique existe effectivement dans d'autres pays ; elle présente certains avantages, notamment au point de vue sanitaire pour les toxicomanes. Il y a aussi la visibilité de la toxicomanie comme contribution au sentiment d'insécurité.

Elle a donc été, à ce titre également, étudiée à Liège mais n'a pas été à ce jour retenue pour divers motifs et surtout évidemment au premier chef, son incompatibilité avec la législation telle qu'elle existe actuellement, législation qui interdit de favoriser l'usage de stupéfiants en dehors d'une relation thérapeutique, dont la finalité doit être l'abstinence.

En revanche et c'est évidemment beaucoup plus intéressant, me semble-t-il, Liège est au centre d'un autre projet annoncé lundi par les Ministres de la Justice et de la Santé ; il s'agit d'un projet expérimental de délivrance d'héroïne sous contrôle.

Il s'agit bien, cette fois, d'un véritable programme thérapeutique dans lequel une centaine d'héroïnomanes profonds vont être pris en charge médicalement et socialement pendant une année. Afin de garantir la participation de ces toxicomanes qui paraissent en réalité inaccessibles à toute autre forme de traitement, ce traitement sera donc accompagné de délivrance contrôlée de diacétylmorphine qui est donc le terme de l'héroïne pharmaceutique, si je puis dire.

Nous attendons évidemment avec beaucoup d'impatience le résultat de ce projet expérimental qui semble déjà avoir donné quelques résultats forts intéressants, encourageants en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne.

Il est clair que, outre la perspective d'atteindre enfin les héroïnomanes les plus profonds, cette solution semble d'un intérêt immédiat quant à son effet sur les comportements violents puisque cette fois-ci, les situations de manque seraient parfaitement contrôlées et le manque d'argent nécessaire aux achats de drogues ne devrait plus constituer un problème.

Ce programme devrait donc débiter effectivement à la fin de cette année et les résultats de l'étude sont attendus pour 2010.

Les autres questions sont un petit peu plus confuses et il est peut-être plus difficile d'y répondre. Pourquoi les drogués existent ? Je crois que la question est de savoir : comment on devient toxicomane ? J'en ai parlé dans mon intervention. Pourquoi est-ce qu'il y a tant de drogues ? C'est évidemment toute la question du marché. Il est clair que l'offre suit la demande. Je ne sais pas si la situation de Liège est particulière par rapport à d'autres grandes villes mais il est clair qu'il existe un phénomène de gravitation qui fait que lorsqu'une certaine concentration de toxicomanes se retrouve, cela en attire d'autres de la périphérie. Liège est aussi bien évidemment à mi-chemin, je dirais, du carrefour entre la France et les Pays-Bas ; ce qui lui donne peut-être une situation particulière.

La lutte contre le trafic a toujours été une priorité de politique criminelle et ce n'est pas parce qu'il peut paraître facile de se procurer des petites quantités de drogues qu'il est pour autant facile de démanteler les plus importants trafics chez nous.

Merci.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ANDRIES. J'invite maintenant le dernier expert, M<sup>me</sup> Joëlle VANBLAERE, pour nous parler du rôle de la police face à toutes les formes de violences évoquées. Criminologue, coordinatrice du Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Liège depuis 1993, M<sup>me</sup> VANBLAERE est aussi chargée de cours à l'Ecole de police depuis 1995. Vous avez la parole, Madame VANBLAERE.

M<sup>me</sup> BANBLAERE (à la tribune).- Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter l'action de la police dans le cadre des violences faites aux personnes et je vais tâcher d'être brève. Je vais aborder la question à travers quatre facettes.

La première, c'est l'intervention. Que met-on en place exactement lorsque des personnes sont victimes de violences ?

Je rappelle évidemment que leur prise en charge est très importante pour les aider à retrouver leur équilibre qui a été bouleversé.

Inutile de préciser que la police est un acteur mais ce n'est pas le seul. Cependant, c'est un acteur hautement symbolique puisqu'il représente l'ordre qui a été bouleversé. On peut donc comprendre qu'une victime qui se présenterait à la police et qui serait mal reçue, verrait son traumatisme s'aggraver.

Nos policiers sont donc formés à intervenir auprès de ces victimes et ce sont des interventions que l'on qualifie de prioritaires. Cela va se marquer rapidement par le fait qu'on va répondre immédiatement à la sollicitation des personnes qui sont victimes de violences.

Le premier aspect que le policier va prendre en compte, c'est bien sûr le besoin de soins de ces personnes et celles-ci seront orientées vers un service médical, si nécessaire. Le besoin de soins peut être également un besoin de soins psychologiques et nous avons d'ailleurs une excellente collaboration avec le CHR et son service d'urgence psycho-social.

Les policiers doivent évidemment réaliser aussi un travail judiciaire qui est important et qui a aussi une très grande importance pour les victimes puisque nombreuses sont celles qui attendent une élucidation de leur affaire, qui va donc permettre l'accès à la justice et qui va leur permettre aussi d'avoir une réparation, voire une explication simplement de ce qui leur est arrivé.

Dans le cadre de ce travail judiciaire, ce qui guident les policiers, c'est le respect de la personne et de son rythme. Ils sont formés à savoir prendre du temps, se mettre au diapason de la victime. Il ne faut pas oublier que certaines victimes n'ont qu'une envie, c'est d'oublier les faits et que le policier, malheureusement dans le cadre de son enquête judiciaire, va lui rappeler les faits parce qu'il sollicite sa participation.

Le policier est également amené à faire ce que l'on appelle une assistance pratique immédiate, c'est à dire que les victimes lorsqu'elles viennent à la police n'ont pas toujours en tête les réflexes importants qui sont par exemple de faire opposition aux cartes de crédit qui ont été dérobées, ou tout simplement de prévenir un proche pour être soutenues pendant la déposition, ou d'organiser le retour des enfants de l'école parce que le séjour dans le commissariat de police, même pour une déposition, peut parfois être long. Si on ne leur libère pas l'esprit de ces préoccupations-là, on n'arrivera pas à un bon travail.

Nous avons au sein de l'arrondissement judiciaire de Liège, en tout cas, plusieurs cellules d'enquête qui sont spécialisées pour le travail judiciaire et l'élucidation de faits qui sont des agressions de toute nature, y compris sexuelles.

A la police de Liège, comme dans tous les services de police, le policier aussi a à sa disposition un service d'assistance aux victimes qu'il peut solliciter en cas de besoin, pour venir l'appuyer dans l'audition de la victime.

Dans tous les cas, lorsque le travail judiciaire est terminé, les victimes se voient proposer une orientation vers des services d'aide et de prise en charge puisqu'il faut quand même rappeler que ce n'est pas à la police de prendre en charge l'aide aux victimes et l'accompagnement social de ces personnes.

A la police de Liège, nous avons développé ce que l'on appelle un modèle d'orientation, c'est à dire qu'on part du principe qu'il n'est pas toujours facile de demander de l'aide. Les policiers font donc signer aux personnes qui le souhaitent, un document qui les autorisent à divulguer leur adresse et à sortir du secret professionnel. C'est donc le service d'aide qui prend ensuite contact avec les victimes.

Nous avons également mis en place depuis quelques années un système de re-contact de la victime par son inspecteur de quartier et ce, pour baisser le sentiment d'insécurité qui est inhérent à la victimisation. La victime peut ainsi identifier un contact privilégié au sein de son commissariat et pour le policier de quartier, il peut s'assurer de la bonne évolution de la victime qui parfois, au moment de l'intervention première, n'avait pas souhaité d'aide et puis les symptômes se développent par la suite.

Dans certains cas, on peut également proposer une visite techno-préventive. Il s'agit là d'essayer de résoudre, d'atténuer un sentiment d'insécurité qui peut se développer au domicile lorsque l'agression y a eu lieu ou bien lorsque le sentiment d'insécurité s'est déplacé au domicile. Ce que l'on constate parfois également.

Je tiens à souligner que ces visites de techno-prévention qui est en fait un bilan de sécurité qui est réalisé par des policiers spécialement formés est une visite gratuite mais aussi qu'elle n'est pas conditionnée au fait d'avoir été victime ; en fait, tout citoyen liégeois peut s'adresser préventivement et bénéficier de ce service.

Le deuxième axe évidemment, c'est la question de la prévention : est-ce que la police n'a pas un rôle préventif puisque c'est sûr que venir en aide aux victimes quand les faits se sont passés, c'est bien mais éviter la victimisation, c'est mieux.

Je dirais que le premier rôle de tout policier, c'est la prévention et chaque policier exerce cette fonction. Je pense à l'inspecteur de quartier qui circule lorsqu'il fait ses pièces ou bien l'équipage d'intervention, entre deux interventions, qui sillonne la ville.

Nous avons aussi des services spécialisés et des patrouilles orientées en fonction de certaines cibles. Nous travaillons aussi beaucoup avec les chiffres de la criminalité. Ce qui fait que lorsqu'on constate un phénomène en recrudescence dans un certain endroit, on oriente les patrouilles et souvent en civil pour essayer d'arrêter ce phénomène.

Nous avons aussi un service de prévention très spécialisé où on a les cellules toxicomanie, prévention jeunesse, par exemple. Dans ce cadre-là, nous avons maintenant mis à la disposition des établissements scolaires qui le souhaitent un point de contact permanent. Des personnes de références sont désignées et pourront bientôt dispenser des informations sur le racket ou le vandalisme.

C'est évidemment dans le cadre de la prévention que la police développe le plus son partenariat. Pour illustrer un peu cet exemple, nous avons des conventions avec le contrat de sécurité pour tout ce qui touche

la sécurisation des commerces et des professions à risque comme les libraires, les pharmaciens. Ces commerçants sont directement reliés au service 101 par un système de bouton et d'alarme pour éviter et prévenir les agressions.

Toutes ces interventions policières nécessitent bien sûr des compétences et comment est-ce que les policiers acquièrent ces compétences ?

Je dirais que le policier est un professionnel qui va à l'école, dans une école professionnelle pendant au moins un an et qu'il alterne des périodes d'enseignement scolaire classique mais aussi des stages sur le terrain.

A côté des aspects légaux et techniques que nécessitent la profession, on y développe l'accueil et l'écoute du citoyen notamment dans le cadre de la police de proximité.

Il faut rappeler que pour une victime, la police occupe une position clé puisque si elle doit rencontrer un acteur, ce sera celui-là. Généralement, le premier réflexe de la victime s'est de se présenter au poste de police. Dès lors, le rôle principal de la police, ça va être de donner de l'information, une première information à la victime.

Je dirais que les efforts de formation de la police se poursuivent tout au long de la carrière. Je voudrais rappeler que dans la zone de police de Liège, déjà depuis 2003, on a mis en place un système de formation sur la problématique des violences au sein du couple puisqu'il ne faut pas oublier, et cela a été rappelé tout à l'heure, que bon nombre d'agressions sur les personnes interviennent dans le cadre de la sphère privée. Ces formations aident le policier à prendre notamment en compte l'ambivalence de la victime qui, pour diverses raisons, hésitent souvent à dénoncer les faits.

Je rappelle aussi que la police de Liège est à l'origine de la campagne du ruban blanc par lequel les hommes s'opposent aux violences faites aux femmes et que nombreux sont nos policiers qui tout au long de l'année, arborent ce pins sur leur uniforme.

Le dernier aspect que je voulais évoquer est très court ; c'est l'aspect organisation technique de l'accueil des victimes dans les services de police.

Franchir un poste de police en fonction de l'agression dont on a été victime, n'est pas toujours aisé et cela peut même être un moment de stress supplémentaire. Même si la relation humaine reste la plus importante, on a veillé à disposer maintenant d'un local spécifique pour les victimes de faits graves au sein de l'hôtel de police. Des locaux semblables sont systématiquement envisagés dans nos futures implantations. Nous en aurons donc bientôt à la Régence pour remplacer l'Hôtel de Ville mais également à Grivegnée, Bois St-Léonard.

En conclusion, je dirais que nous essayons de tout mettre en œuvre pour que l'intervention policière soit une aide à la victime et non pas un traumatisme supplémentaire.

Je ne peux donc qu'insister auprès des personnes : si elles sont victimes, surtout qu'elles osent franchir les portes de la police et je pense qu'elles seront très bien reçues et qu'on mettra tout en œuvre pour les aider.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame VANBLAERE. Nous passons directement à la question du téléspectateur.

« Comment agir concrètement si je me rends compte que mon voisin harcèle et violente sa femme tous les jours ? »

« Je voudrais savoir ce que Liège allait pouvoir faire pour l'insécurité des touristes et même des habitants. C'est très important parce que j'ai habité deux ans ici, je me suis faite agressée deux fois ».

M<sup>me</sup> VANBLAERE.- Pour la première question, je dirais que ce qui maintient la violence dans la sphère privée, c'est souvent le secret. Donc, le premier conseil que je donnerai à la personne qui pense que sa voisine est violentée, c'est de lui faire signe, de lui signifier à l'occasion d'un moment privilégié qu'il est courant, qu'il s'inquiète pour elle et de voir ce qu'elle souhaite qu'il fasse pour elle.

On peut, si on s'en sent capable, faire de même avec le Monsieur concerné et dire : voilà, il me semble qu'il y a un problème.

Il faut aussi surtout ne pas rester seul et on a cité tout à l'heure des services qui peuvent conseiller des personnes qui sont dans cette situation qui n'est pas confortable, de savoir qui se passe quelque chose et que rien n'est fait.

Bien sûr, je dirais que si on a l'impression que c'est tous les jours et que la victime n'est pas prête à bouger et qu'il y a vraiment une situation de danger, il ne faut pas hésiter évidemment à faire appel à un service de police. On a expliqué tout à l'heure la politique de tolérance zéro qui existe ici à Liège.

Pour la deuxième question, j'ai un petit peu plus difficile à répondre puisque dire tout ce qui doit être mis en place dans une ville pour éviter des agressions, je ne peux que déplorer évidemment que certaines personnes soient multi-victimes.

Je pense que dans une démocratie, j'aimerais bien annoncer que ce genre de situation n'arrivera plus, on va l'éradiquer ; malheureusement, je ne pense pas que ce soit possible.

Au niveau de la police, j'ai présenté ce que l'on faisait. Je peux peut-être encore parler du réseau de caméras de surveillance qui a été mis en place sur la ville, non pas d'ailleurs dans un but uniquement de sécurisation mais qui permet l'élucidation parfois de faits qui se sont passés dans des lieux de passage.

Je voudrais simplement dire, comme on l'a rappelé, que la violence concerne tout le monde, tous les citoyens, l'enseignement, les associations mais aussi Monsieur et Madame tout le monde qui ont un rôle à jouer là-dedans.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame VANBLAERE. Nous allons maintenant passer aux interventions des groupes politiques de notre assemblée. J'invite M<sup>me</sup> FRENAY, représentant du groupe ECOLO, à prendre place à la tribune. Vous avez la parole, Madame FRENAY. Je vous demande d'essayer d'être la plus brève possible.

M<sup>me</sup> FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, si les douloureux événements de ces dernières semaines nous rendent conscients de la nécessité d'enrayer la violence, il ne faudrait pas, dans la précipitation et l'urgence, tenir aujourd'hui un discours simpliste et mettre en place des systèmes disproportionnés, voire inapplicables dans la réalité.

Comme viennent de le rappeler les experts dans leur intervention, la violence revêt de multiples visages.

Difficile de soutenir le regard d'un enfant ou d'une femme qui vient de vivre des moments d'abus ou de violence.

Inimaginable et intolérable lorsqu'elle est le fait de jeunes gens, tant leur réponse nous semble totalement disproportionnée par rapport au mobile du crime.

Honteuse lorsque nos aînés, souvent abandonnés à leur triste sort, en sont les victimes.

La violence sous toutes ses formes est loin d'être la résultante d'une simple envie subite de nuire. Elle résulte toujours, d'une manière ou d'une autre, d'une exclusion, d'une insécurité ou d'une relégation : exclusion scolaire, exclusion du monde du travail, exclusion de l'accès au logement, exclusion enfin de notre mode de consommation où le paraître s'érige en modèle de pensée unique.

Permettez-moi de citer quelques phrases d'une récente chronique de Thomas Günzig parue dans le journal « Le Soir » : « mais à la télé, à la radio et sur Internet, le monde vous parvient par jolies vagues colorées et musicales, entre deux publicités pour le salon 4X4 chic, entre deux clips où des rappeurs obèses font l'apologie du fric et de la frime en vous traitant, les yeux dans les yeux, de loser, entre deux encarts offrant des photos de bijoux technologiques : GSM, PSP, MP3, Iphone,... Entre tout ça, donc, vous captez un peu d'information.

L'information vous la prenez comme ça. Sans trop de recul, sans trop comprendre, sans nuancer... Le recul et la nuance, c'est un truc d'adultes à qui on a appris à réfléchir. Alors pour vous, les choses du monde se sont des tyrans qui pendent d'autres tyrans, ce sont des patrons qui touchent chaque mois six cents salaires d'ouvriers, ce sont des gens qui meurent de froid, de faim, de la lèpre. C'est un monde où le foot vaut des milliards, où les milliards valent des jolies filles et où les 4X4 valent de jolies filles ».

Force est donc de constater que, parallèlement aux actes individuels de violence, s'est érigée une véritable violence institutionnelle, exacerbant les inégalités sociales.

Quelles réponses y avons-nous apporté jusqu'ici ? Elles sont multiples et variées mais trop souvent, hélas, elles stigmatisent des personnes ou des populations et ne font alors qu'accentuer la fracture et l'exclusion à l'origine du problème.

Il faut dès aujourd'hui voir la violence dans sa transversalité, ne plus répondre aux actes successifs par des réponses partielles et sous le coup des émotions.

Il faut passer d'une société où la dictature du marché a imposé ses règles de consommation et de production vers une société plus égalitaire, plus solidaire.

« L'homme ne naît pas social, il le devient », pour autant qu'on lui en donne les moyens.

Au vu de la globalité de la problématique, la Province de Liège peut-elle apporter des solutions ? Les outils pédagogiques que sont les bus thématiques et l'aide apportée aux associations de terrains nous semblent une réponse, même si elle n'est que partielle.

Si la violence a de tout temps été présente dans les jeux, la littérature et si l'on peut à ce titre même lui reconnaître un rôle d'exutoire à notre agressivité naturelle, son cantonnement au jeu et à la fiction est essentiel. Il faut bien constater que c'est là que le bât blesse : trop souvent les limites entre la réalité et la fiction s'estompent.

La télé-réalité brouille les pistes mais elle n'est la seule. Un simple sms ou un clic peuvent devenir des gestes anodins d'exclusion ; la mise en avant de personnalités, y compris du monde politique, dans des jeux de fiction qui frisent la réalité brouillent encore un peu plus les esprits.

Les balises et les repères s'estompent.

L'apprentissage d'une analyse critique et l'appropriation des médias que sont les journaux quotidiens, le journal télévisé, les jeux, les émissions de variétés devraient être une des priorités non seulement dans l'enseignement de la Province de Liège mais aussi dans les associations qu'elle subventionne, bien au-delà des campagnes ponctuelles.

De même qu'une campagne de sensibilisation par la commission égalité hommes-femmes de la Province sur la thématique de la discrimination à l'embauche et la reconnaissance de chacun de ses choix philosophiques, religieux ou sexuels dans son milieu de travail.

Intra familiale, extra familiale ou institutionnelle, quelle que soit la forme qu'elle prend, la violence est la négation de l'autre en tant d'individu de droit. Dans ce monde du commerce érigé sur le modèle de la pensée unique et du culte de la personne, il n'y a que peu de place pour la différence. Faisons la !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame FRENAY. M<sup>me</sup> FIRQUET, pour le groupe MR. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FIRQUET (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, la thématique de ce jour, relative aux différentes formes de violences dont nous sommes tous susceptibles d'être victimes, n'est malheureusement que trop d'actualité ; nous l'avons dit. Il ne se passe pas un jour sans que nos quotidiens ne nous relatent des faits de ce type.

Les experts qui viennent de se succéder à la tribune ainsi que l'intervention de ma collègue Conseillère provinciale, témoignent de notre intérêt pour cette problématique.

Interpellée par les difficultés que rencontrent les seniors, je souhaiterais pour ma part axer mes propos sur deux types de violence.

En raison, tout d'abord, du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, nos aînés représentent aujourd'hui plus ou moins 23% de la population. Les statistiques nous prédisent qu'à l'horizon 2030, un taux de 45%.

Nous nous devons donc de réfléchir dès maintenant aux actions et structures à mettre en œuvre pour rencontrer leurs préoccupations et veiller à leur bien-être.

Concrètement, vous le savez, la Commission provinciale seniors s'est penchée sur la problématique de la maltraitance des personnes âgées et ce, dès sa création au cours de la précédente législature.

Il en ressort un constat : nous sommes tous des victimes potentielles d'un fait traumatisant mais les personnes âgées risquent d'être victimes de vols sous différentes formes, d'escroquerie, de maltraitance,

qu'elle soit physique, psychologique ou financière. Le fait même que ces agressions soient commises souvent au sein de leur entourage accentue davantage encore leur traumatisme.

Le Docteur BERG, lors de son exposé, a clairement démontré l'importance de développer des actions en faveur de nos aînés.

C'est la raison pour laquelle notre Province soutient de manière active le Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées, par le biais notamment d'organisation de journées d'études de sensibilisation et de formation à destination du monde médico-social et associatif concerné ; autant d'initiatives qui reflètent l'importance toute particulière que la Province de Liège accorde à ses aînées.

Mais ne pourrions-nous pas envisager d'aller plus loin dans ces actions ?

La pyramide des âges a tendance à s'inverser, c'est un fait. N'est-il pas dès lors primordial de réfléchir à des moyens de remédier à l'isolement et à la solitude de nos aînés ? Il me semble qu'il est indispensable de penser avant tout à l'autonomie de la personne âgée et favoriser ainsi son maintien à domicile. N'avons-nous pas là aussi un rôle essentiel à jouer ? Un rôle qui doit répondre également aux risques auxquels sont exposées ces personnes isolées. Pour rappel, 17 agressions au cours de ce dernier mois dans toute la région liégeoise, toutes les victimes étaient des personnes âgées, trop gentilles ou trop naïves peut-être ; 17 personnes traumatisées par une seule personne, pour un butin des plus limités : 20 à 200 euros maximum par agression ; de quoi se poser des questions !

La violence générée de manière directe ou indirecte par les consommateurs de substances illicites est un fait malheureusement devenu quotidien qui conduit certains d'entre eux à l'incarcération qui n'apporte pourtant aucune solution réelle.

Ne soyons pas dupes, pour consommer, il faut des moyens financiers et pour se procurer cet argent, tous les moyens sont bons, que l'on parle de vols à l'arraché avec comme cible des proies faciles et donc par exemple les personnes âgées, que l'on parle encore de vols dans les voitures ou de cambriolages.

Pour revenir sur l'ouverture à Liège d'un centre de délivrance contrôlée d'héroïne et sans porter aucun jugement sur le lancement d'une telle expérience – ce n'est pas le lieu -, ne faudrait-il pas s'attacher prioritairement à renforcer la prévention ?

Si nous commençons par informer et sensibiliser nos pré-adolescents et adolescents afin de leur donner toutes les armes et tenter de leur éviter de se retrouver dans de tels centres ?

M. ANDRIES nous a entretenus tout à l'heure de l'influence directe de certaines substances sur le comportement.

Pourriez-vous enfin nous indiquer le rôle joué par la Province de Liège dans la prévention et la prise en charge de la problématique des assuétudes ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PREIDENTE.- Merci Madame FIRQUET. J'appelle maintenant M<sup>me</sup> DETREMMERIE pour le CDH. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DETREMMERIE (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, j'ai choisi de limiter mon intervention à la violence chez les jeunes. Chacun d'eux peut en être victime ou auteur, le mien, le vôtre, cela n'arrive pas qu'aux autres.

Pré-ados, grands ados : tranche de vie « entre liens et ruptures », c'était d'ailleurs le titre du tout récent colloque provincial sur la prévention du suicide chez les jeunes.

Pour se construire harmonieusement, l'enfant doit rencontrer cinq principes d'éducation :

- de la cohérence chez les adultes, c'est à dire entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font, aussi bien dans la famille que dans l'école, que dans les institutions, politiques notamment ;
- de la bienveillance de la part des adultes : je t'aime pour ce que tu es, je te reconnais et s'il y a faute, je sanctionne ton comportement, pas ta personne ;
- de la structure : il faut lui donner des cadres, des limites, du respect ;
- de la coopération : c'est à dire le responsabiliser, lui donner une certaine autonomie ;
- du sens, c'est à dire un projet de vie, des valeurs.

Bien sûr, ces cinq principes d'éducation doivent se rencontrer dans tous les milieux de vie du jeune, c'est à dire aussi bien dans sa famille, à l'école, dans les institutions, dans ses activités.

Or, la dualisation croissante de la société, en même temps que le consumérisme à outrance, l'ascenseur social qui ne fonctionne plus, le progrès même qui est source d'angoisse au lieu d'être un repère, tout cela est angoissant.

Chez les jeunes, dont certains sont déjà fragilisés par la vie, l'angoisse peut générer de l'agressivité. Un ado ne devient pas violent délibérément. A travers son agressivité qu'il fait subir aux autres mais qu'il peut aussi et souvent se faire subir à lui-même, d'abord à son propre corps (c'est le problème des assuétudes : tentative de suicide, auto-mutilation, etc), c'est adolescent crie au secours. Il est en détresse et on ne peut pas l'y laisser mariner.

Un ado qui ne va pas, c'est souvent d'abord une famille qui ne va pas. Et l'école ne peut pas tout compenser dans l'éducation de tous ces jeunes.

Le travail inter réseau qui existe déjà aussi bien en prévention qu'en intervention, est précieux mais il faut le développer et le diversifier. Lui donner des moyens ; ça c'est un travail de volonté politique. C'est urgent, c'est maintenant qu'il faut le faire.

Voici les propositions de notre groupe CDH-CSP. Ces propositions ont été évoquées lors d'un tout récent Forum Justice-Police qui a eu lieu samedi dernier à Bruxelles.

- Revaloriser l'enseignement technique et professionnel : il y a longtemps qu'on en parle.
- Augmenter le nombre d'équipes mobiles et d'éducateurs ;
- Développer les modules de prévention au sein de l'école ; par exemple via des séances d'information sur les assuétudes, sur le racket, etc ;
- Faire appel aux formateurs de l'Université de paix pour apprendre aussi bien aux adultes de l'école qu'aux enfants à gérer les conflits ;
- Eduquer les jeunes (et leurs parents) à la consommation responsable et raisonnable. Je n'ai pas été la seule ici à en parler. C'est aussi pour les parents notamment de pouvoir accepter que leurs jeunes, leurs ado soient frustrer dans leur désir ;
- Organiser une campagne de sensibilisation des familles pour qu'elle protègent leurs enfants contre les images préjudiciables, Internet, la télévision ;
- Faire évoluer les centres PMS afin qu'ils fassent le lien entre l'école et les intervenants sociaux sur le terrain ;

- Donner davantage de moyens budgétaires et de personnel, par exemple aux familles d'accueil de dépannage. Ce service si précieux qui commence à exister dans chaque arrondissement mais qui est tellement débordé.

Et enfin, le dernier point dont je veux parler et dont le CDH a longuement parlé samedi dernier et qui me tient particulièrement à cœur, c'est développer la médiation scolaire, locale et familiale, la faire connaître, la valoriser en reconnaissant la formation des médiateurs et en leur donnant un statut et enfin l'utiliser partout où elle peut être efficace.

La médiation scolaire pourrait être davantage sollicitée mais le médiateur doit venir de l'extérieur, il doit être neutre, il ne doit pas venir de l'intérieur de l'école. C'est ABC de la pratique de la médiation.

Les médiations locales, dites souvent « de quartier » permettent de régler les conflits de voisinage, les conflits de location, c'est à dire les petits conflits de tous les jours.

La médiation gère autrement les conflits : par l'écoute, le respect et bien sûr en toute neutralité, le médiateur fait en sorte de renouer le dialogue entre les parties en conflit et de remettre ainsi du lien entre les parents par exemple et les ados dans la médiation familiale ; c'est celle à laquelle je vais plus particulièrement m'attacher maintenant.

Ce sont les parties elles-mêmes qui trouvent leurs propres solutions et vont davantage les respecter parce que ce sont les leurs.

Pour la médiation familiale qui peut aider le jeune, le jeune qui est victime ou auteur de violences, la médiation familiale peut s'avérer très précieuse parce que l'ado en crise à l'école, c'est souvent un ado en crise d'abord chez lui. Si les problèmes sont relationnels, la médiation aide le jeune et ses parents à renouer le dialogue, à exprimer les non-dits, à rompre le silence et l'indifférence qui tuent à petit feu, à dissiper les malentendus qui les ont tellement éloignés. Enfin, elle les aidera si besoin est à rétablir des règles de vie familiale acceptées par tous, aussi bien les parents que les jeunes, c'est à dire heures de sortie, argent de poche, tableau des charges, sens du respect, etc.

La médiation est pour le CDH-CSP une priorité de la prochaine législature. Permettant d'aider à résoudre les multiples conflits de la vie quotidienne, elle permettra de résorber l'arriéré judiciaire et à diminuer le coût de la justice. Mais surtout et d'abord, de rétablir le lien social entre les gens et donc, permettre de diminuer la violence quotidienne.

Il n'y a pas que les violences dont on parle dans les médias, violences terribles qui ne sont quand même pas celles qui arrivent le plus souvent.

Je voudrais donc adresser un message aux médias : je voudrais que l'on pense que les jeunes bien dans leurs baskets est également contagieux et qu'il n'y a pas que les problèmes qui sont signalés dans les médias.

Tous nos jeunes ont besoin de projets, ils ont besoin de sens. Et je terminerai en citant Martin Gray : « La vie, c'est d'abord un projet, un projet qu'il faut se donner car la vie, c'est construire, édifier, élever ; apprendre soi, apprendre le monde, pour se connaître, le connaître, se changer et le changer ... ».

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame DETREMMERIE. J'invite maintenant M. DEMOLIN, pour le groupe PS. Vous avez la parole, Monsieur DEMOLIN.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Membres du Collège provincial, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, indéniablement, le thème qui nous est aujourd'hui proposé, est d'une importance considérable – je ne vous apprends rien – et déborde en même temps du cadre provincial et là, très largement.

En effet, la violence est universelle, multiforme et sans doute constitutive de la nature humaine. Phénomène sociétal de tous les temps et de toutes les époques, elle ne peut en aucun cas susciter la résignation ou le fatalisme. On peut nier tout progrès moral de l'humanité, mais on ne peut ignorer les progrès institutionnels et démocratiques, même si ceux-ci restent une conquête toujours inachevée.

Dans le cadre étroit de cette séance thématique et plus encore de cette intervention, le groupe socialiste ne peut prétendre évidemment à une exhaustivité. On se contentera donc de l'essentiel.

Tout d'abord, celui-ci se réjouit des efforts de la Province, parfois originaux, hélas souvent méconnus, dans la lutte contre la violence à l'école et dans l'éducation à la citoyenneté. Ces efforts doivent être poursuivis et accrus à travers le projet « Réussite et Fraternité » et notamment les Espaces Tremplins.

Par ailleurs, le groupe socialiste plaide pour un soutien renforcé au CAPAM dans sa lutte contre les maltraitements aux personnes âgées, pour le maintien et le développement de sa collaboration avec le Parquet et les différents mouvements associatifs qui s'occupent de la violence conjugale et familiale, comme il salue et défend les différentes initiatives provinciales de lutte contre les assuétudes dont on sait qu'elles sont souvent à l'origine de formes diverses de violence.

Plus précisément, nous souhaitons un soutien renforcé à l'asbl Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, ainsi qu'à l'asbl PRAXIS qui prend en charge les auteurs de violences familiales. De même, nous souhaitons que l'action coordinatrice du service DEFIS Vesdre soit aussi l'objet d'une aide améliorée.

Ce problème est d'importance comme le disait M<sup>me</sup> BOURGUIGNONT mais comme en atteste également le beau récit autobiographique « L'Américain » de Franz-Olivier Giesbert, auteur de violences conjugales et familiales, directeur de l'hebdomadaire « Le Point » et ensuite parce qu'il concerne toutes les classes de la société. Il concerne également l'égalité entre les sexes et la défense des enfants qui risquent de subir un comportement qu'ils reproduiront peut-être plus tard.

Cette action, voyez-vous, nous apparaît particulièrement représentative de la politique prônée par les socialistes à savoir, dans l'ordre, assurer la sécurité de tous, privilégier la prévention et assurer la remédiation.

La sécurité. Il ne s'agit pas de promouvoir une politique sécuritaire qui exploiterait la peur des citoyens, justifiée ou non, ou, d'une manière opportuniste et démagogique, de tirer parti de faits divers récents et particulièrement dramatiques parfois complaisamment mis en relief par les médias, mais il s'agit d'assurer la sécurité de tous, ce qui est le premier devoir des responsables publics.

Toute loi, tout règlement doit prévoir, en cas de transgression, des sanctions adaptées qui doivent être appliquées avec fermeté. En l'occurrence, ici, la fermeté n'est pas violence, elle n'est que justice.

La prévention. Comme ses avantages et son caractère prioritaire sont bien connus, je tracerai plutôt quelques pistes qui devraient être exploitées dans un proche avenir.

Tout d'abord, le rappel et le retour systématiques aux règles du savoir-vivre, j'ajouterai même du savoir-vivre ensemble, dans la lutte contre les incivilités, règles qui permettent à moindres frais d'améliorer les relations humaines. Et là, la famille et l'enseignement ont un rôle majeur à jouer.

La lutte, aussi on en a parlé, contre les violences verbales que reflètent si bien – trop bien – les médias comme la radio, la télévision, le cinéma et internet. Il s'agit de cette forme de violence qui entraîne chez les plus démunis, au sens général du terme, une violence gestuelle dirigée contre les biens et les personnes. C'est sans doute ce que veut dire Gilles Deleuze en affirmant : « La violence est ce qui ne parle pas ».

Pourquoi les professeurs de français et les linguistes ne pourraient-ils pas étudier et populariser une recherche comme celle qu'a menée Klemperer dans la clandestinité, sur la langue du III<sup>ème</sup> Reich ? Cela pourrait s'appeler : étude sur la langue de la violence et rendrait service, me semble-t-il, à la justice si j'ai bien entendu un des orateurs précédents.

Enfin, autre proposition : la création de cellules de veilles éducatives, à l'instar d'ailleurs du Parti socialiste français, et ce, dès l'école maternelle. Mais comprenons-nous bien ; non pour ficher les délinquants, comme pourrait le laisser entendre Nicolas Sarkozy, non pour répondre à ce que d'aucuns considèrent comme un déterminisme social ou, ce qui est atroce, génétique, mais pour repérer le plus vite possible les enfants en mal-être, pour les accompagner ainsi que leurs parents et tenter de mettre un terme à leurs difficultés.

Enfin, la remédiation. Mes chers Collègues, soyons humbles et sincères. Tous, peu ou prou, sur la route, dans notre milieu professionnel ou familial, il nous arrive de céder à la violence, souvent sous des formes bénignes ou sublimées. Violence différente selon notre histoire personnelle, notre milieu socio-professionnel, notre tempérament ou selon les circonstances, objectives ou subjectives. Animaux sociaux, tous nous avons besoin de tous pour nous contenir dans nos excès.

« Chacun est responsable de tous » clamait Dostoïevski. Nous devons admettre que, sauf quelques cas exceptionnels et pathologiques, chacun est amendable car sans cette dimension humaniste, la lutte contre la violence n'a aucun sens. La remédiation doit obligatoirement passer par la prise de conscience de l'acte de violence commis, ce qui peut être suscité parfois par une confrontation avec la victime, par une réparation en rapport, direct ou indirect, avec le délit commis ou par un suivi strict de l'auteur des faits de violence par une équipe appropriée.

Voilà, dans le cadre très étroit qui était le nôtre, la modeste contribution du groupe socialiste ; elle doit et je suis persuadé qu'elle sera prolongée.

En conclusion, mes chers Collègues, je livre à votre réflexion cette phrase de Bertolt BRECHT qui résume assez bien l'ensemble de nos préoccupations.

« On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent, mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent ».

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. J'appelle à présent M<sup>me</sup> le Député Ann CHEVALIER pour répondre au nom du Collège provincial aux quatre interventions qui viennent d'être faites, ce qui conclura notre première séance thématique du Conseil provincial. Je prévient quand même M<sup>me</sup> le Député que nous sommes dans un cadre très restreint puisque l'antenne est reprise dans 5 minutes.

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Et bien, je supprimerai donc ce que fait déjà la Province, je supprimerai donc les commentaires destinés aux différents groupes pour en venir à l'avenir. Je pense que c'est cela, mes chers Collègues, qui vous intéresse. Que ferons-nous demain ?

J'ai bien entendu ce que vous avez tous dit et il m'apparaît important de rappeler tout d'abord que les actions que nous menons en cette matière, notamment à travers les commissions provinciales consultatives, créés dans le cadre du Département des Affaires sociales dont j'ai la charge, ces commissions sont importantes. Elle sont composées d'acteurs du monde institutionnel, politique, médical, judiciaire, social et associatif et s'articule autour des différents thèmes qui précisément rencontrent déjà une grande part des préoccupations qui ont été évoquées ici. De par la diversité de leurs expériences, je pense qu'elles sont garantes de la pertinence de nos actions.

Ce travail qui a été fait, je souhaite le poursuivre et l'amplifier, de manière à renforcer notre spécificité de prévention. Depuis octobre 2006, j'ai rencontré nombre d'acteurs du monde social et l'ensemble des commissions provinciales. De ces contacts, sont nées six propositions.

1. Nous réfléchissons à la mise en place d'une « consultation cannabis ». Si les expériences menées en France (plus de 270) et à Bruxelles s'avèrent concluantes, ce « point rencontre » pourrait apporter une réponse à tout jeune, voire moins jeune, aux parents inquiets et aux enseignants perplexes qui se posent des questions au sujet du cannabis ou qui sont en difficulté. En effet, en 2005, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 6% des filles et 15% des garçons de 17 ans consommaient régulièrement du cannabis, c'est dire si ce problème est important.
2. Pour compléter l'action de la Province en faveur des aînés, il nous faut maintenant promouvoir la télé-prévention médicale, la télé assistance et, pourquoi pas, la télé détection d'événements dangereux par la mise à disposition par exemple de webcams reliées à une centrale d'aide. Dans note souci d'éviter l'isolement des personnes âgées, de diminuer leur sentiment d'insécurité et de leur permettre de dénoncer des situations d'abus, il me paraît important de leur faciliter l'accès aux nouvelles technologies de communication, principalement par la formation à internet qui serait dispensée par des équipes itinérantes de formateurs actifs dans les communes. Citons par exemple le module test de formation à l'intention des aînés de la commune d'Aywaille.
3. Aider les aînés à vivre chez eux c'est bien, leur permettre de circuler et de conserver une qualité de vie c'est tout aussi important. Le déplacement de ceux-ci en toute sécurité est vital. Nous étudierons donc un transport adapté valable également pour les personnes à mobilité réduite. Ici, l'expérience de Verviers est un modèle.
4. Il importe maintenant de poursuivre l'action du CIPREA pour les enfants témoins ou victimes de violences intra-familiales. Les intervenants sociaux concernés doivent être sensibilisés, par le biais de formations, à cette problématique. Par ailleurs, la mise en place d'une équipe d'intervention qui serait un relais entre ces enfants victimes et les services compétents doit être envisagée.
5. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, certains handicapés mentaux arrivent au troisième âge. Leur milieu familial s'inquiète ou a disparu et les problèmes résidentiels et d'encadrement sont de plus en plus aigus, générant également des violences. Là aussi, nous initiions une réflexion novatrice au côté des responsables d'associations, des communes, de la Région wallonne et d'AWIPH.
6. Il importe également d'inscrire le savoir-faire de Lierneux dans la communauté scientifique internationale. En effet, le travail réalisé au Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux, dans la lutte contre les consommations d'alcool, de drogues et dans l'accompagnement des suicidants mérite de devenir l'image positive d'une Province solidaire.

Voilà six pistes de réflexion dans le domaine de la violence. Elles vont nécessiter un travail intensif en cinquième et neuvième commissions du Conseil provincial. Elles vont aussi engendrer une multiplicité de contacts tant avec les associations qu'avec les communes et d'autres niveaux de pouvoir. La Province a les compétences et les services pour mettre en œuvre cette politique.

Nous sommes déjà de plain-pied dans un nouveau millénaire. Sera-t-il celui de la peur, comme nous le laissent à penser à médias ? Peur du père, de l'enseignant, de l'autre, de l'étranger, de la perte de revenus ? Peur de ne plus être le plus fort avec ses poings ou avec son portefeuille ? Peur au point de n'exister qu'en face des plus faibles ?

Personnellement, je crains plus la démission : des parents qui ne mettent plus de limites, des enseignants parfois démoralisés, parfois bafoués et de nous tous avec nos petites incivilités.

Mais non, non, sincèrement, je crois qu'il n'y a pas de fatalité. Contre la peur qui génère la violence, armons-nous : à l'agression, ne craignons pas de répondre par la sanction mais avant ; si nous essayons tous ensemble, là où nous sommes, la fraternité, la solidarité et le partage des valeurs qui supposent comme pré-requis le respect de l'autre et de soi-même.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député.

C'est ici que se termine cette première séance thématique. Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion.

La séance publique est close.

- La séance publique est levée à 16 h 55.